

COMPIÈGNE (RUE DE)

(DE LA RUE DE PARIS — CI-DEVANT DE LARGNY N^{OS} 110 ET 112
A LA PLAINE DITE « *Le Rossignol* »).

CHEMIN DE GRANDE COMMUNICATION N^O 23 DE PIERREFONDS A
NEUILLY-SAINT-FRONT (*Ce chemin emprunte la Route Nationale
n^o 2 dans la traversée de Villers-Cotterêts jusqu'au bas de la
côte ou route de Dampleux.*

La rue de Compiègne se trouve à l'extrémité Ouest de Villers-Cotterêts à proximité de la ligne séparative des territoires de cette ville et de la commune de Pisseleux.

C'est seulement dans la première moitié du XVIII^e siècle que cette voie fut créée à peu près telle que nous la voyons encore aujourd'hui, et, bien entendu, sauf les constructions élevées depuis, notamment du côté pair (1).

Antérieurement à cette époque, le chemin de Compiègne traversait obliquement l'endroit que nous appelons la *Place de la Terrasse* ou simplement *La Terrasse* et suivait, dans l'angle Nord-Ouest, partie de l'emplacement qu'occupent aujourd'hui les propriétés Blacq et Hiraux-Molicard sur une longueur de près de cent mètres (2), elle se divisait ensuite en deux parties, c'est-à-dire qu'elle formait une sorte de fourche à deux dents dont l'une était représentée par le chemin se

(1) La maison Hiraux-Molicard, par exemple, qui occupe l'emplacement d'un terrain acquis d'un sieur Mauprivez-Jourdan, par Nicolas Roch Hiraux, arcoleur, le 16 prairial an IX.

(2) Une Transaction Goret-Preuvot du 20 Mars 1605 dit 48 toises (Gosset, Notaire).

dirigeant vers Compiègne, par le bois de Sainte-Anne⁽¹⁾, Longpré, La Croix-S^t-Léonard, les Buts-de-Bonneuil, et Le Brassoir⁽²⁾; l'autre dent était représentée par le chemin conduisant à Vivières par la *Croix-des-Maulves*⁽³⁾, la *Voye du Houssoye* appelée plus tard, vers 1569, et encore maintenant, Chemin ou Pavé de *Mazancourt*⁽⁴⁾.

Une remarque est à faire, à propos de cette voie qui traversait la Place de la Terrasse, c'est que, dans la plupart des titres antérieurs au XVI^e siècle, et même dans des titres moins anciens, on la nomme, « chemin allant au Vivier » ou « chemin de Vivières » quelquefois « chemin de Préfonds (ou Pierrefonds) par le Vivier » et tout-à-fait rarement « chemin de Compieugne ou Compyègne ».

Néanmoins, ce fut le nom de Compiègne qui lui resta.

L'endroit où s'étend, aujourd'hui, la rue de Compiègne se nommait autrefois et « de grande ancienneté : La Bricqueterye ». C'est, en effet, de cet endroit et sur une superficie de « vingt mille toyses au carrez » que furent tirés les millions de briques qui servirent à la construction de l'ancienne Malmaison ou « chastel » primitif de Villers-Cotterêts⁽⁵⁾. Il portait toujours ce nom de « Bricqueterye » à la fin du XVI^e siècle⁽⁶⁾, de même que plusieurs corps de bâtiments élevés sur son sol ; une « *Déclaration des*

(1) Ce Bois n'existe plus depuis longtemps ; seul, le chemin qui le traversait subsiste toujours et conserve encore le nom de chemin de Sainte-Anne.

(2) Plus tard, le chemin de Compiègne traversa Haramont et Eméville.

(3) Aujourd'hui carrefour de *Malva*.

(4) Construit ou, plutôt, réparé par les ordres de « Messire Jehan de Mazancourt escuyer, seigneur de Viviers (ou « Vivières) et gouverneur de la Louveterye royalle du Chateau de Villers-Costerest ». Cette louveterie se trouvait rue du Pleu.

(5) V. Monog. Château. Bulletin Soc. Hist. 1909, p. 71.

(6) Il le porte même encore aujourd'hui. V. Plans et Baux divers. Arch. comm. Cadastre.

droits et cueillerets de cens dus au Domaine roïal (1) » nous en donne la preuve :

« La Maison appelée la Bricqueterye appartenant à
« la veuve Jean Fillion est assize au milieu du bout de
« ladite ruë (rue de Paris, ci-devant de Largny) aux
« deux costés de laquelle sont deux chemins l'un
« conduisant à la ville de Crespy et l'autre à Compiègne ».
Et dans la même déclaration : « La veuve Jean Fillion
« née Melline Prevost pour sa Maison tenant d'une
« part au chemin qui conduit de Villers à Largny,
« d'autre au chemin qui conduit à Haramont, d'un
« bout à la ruë d'austre aux champs (2) ».

C'est à la hauteur de « La Bricqueterye » c'est-à-dire de la rue de Compiègne que les « ligueurs » du duc de Mayenne commandés par le capitaine en chef de Bel-Font (3) et déjà battus au « Moulin-à-Vent du chemin de Crespy » aujourd'hui route de Paris, furent

(1) Année 1585. Arch. Aisne. B. 3764.

(2) L'Inventaire des Titres de l'Eglise de Villers-Cotterêts, dressé par Wuarnier, Notaire en 1672 (Arch. Aisne, B. n° 1871) apporte également son témoignage : « Deux titres l'un en parchemin, l'autre en papier — dit le Notaire — l'un passé devant M^e Chavigny, Notaire le 16 May 1583 et l'autre pardevant Scipion Héron, juge audict Villers-Costerest le 19 May 1599, concernant la somme de 30 sols de rente à prendre sur une Maison sise à Villers-Cotterêts, rue de Largny et au debout d'y celle appelée *la bricterye* qui est entre le chemin d'Haramont et le chemin de Paris, qui appartient à présent (1672) à Nicolas Fretel et auparavant à la nommée Paqueste ».

(3) Et par le Baron de Connan, son lieutenant (*Discours de la deffaicte de la garnison de Soyssons que conduisait le Baron de Connan et le sieur de Bel-Font, le Mercredy 15 de Février 1595, en la plaine de Villers-Cotterêts*. Opuscule de 13 pages, Imprimé à Montpellier, 16 May 1595). Dans le Bulletin de la Société Historique de Villers-Cotterêts, année 1909, page 215, nous parlions en *note* de cet opuscule, très rare, et nous ne désespérions pas de pouvoir le publier un jour. Nous l'avons découvert chez un libraire de Munich et il est maintenant en notre possession. Ce n'est ni le 13 ni le 17 Février que l'affaire eut lieu, comme l'ont dit plusieurs historiens (et nous même d'après eux) mais bien le *Mercredy 15 Février 1595*. Nous donnerons, d'ailleurs, plus tard, une copie *in-extenso* de ce *Discours*.

de nouveau rejoints et une fois de plus décimés par les troupes de Henri IV, ayant pour chef de Hédouville, avant d'avoir pu rallier les retranchements établis en avant du Parc du Château dans la « Plaine *Rossignol* (1) ». Des fers de mousquets, des lames de rapières brisées des étriers, des éperons à grandes molettes (2), de nombreuses pièces de monnaie (3) et même plusieurs squelettes d'hommes trouvés en pratiquant des fouilles de construction dans quelques propriétés environnantes (4), confirmeraient la tradition par laquelle on rapporte que cet endroit fut le théâtre du combat dont nous venons de dire un mot et que ce fut même à cet endroit que Bel-Font reçut du sieur de Hédouville un coup d'épée qui le tua sur place.

Là, s'arrêtent les renseignements que nous possédons sur la rue de Compiègne (5). Nous ne quitterons cependant pas cette rue sans avoir rapporté un passage du procès-verbal de la Séance du Conseil Municipal de Villers-Cotterêts, du 28 Octobre 1824, concernant un « nouvel alignement des rues de la ville ». Ce passage confirme ce que nous avons dit *suprà* relativement aux différents noms portés par la rue dont nous terminons la monographie : « Le chemin de Viviers (ou de Vivières)

(1) Il ne sagit pas de l'oiseau chanteur bien connu, mais d'un sieur Antoine Rossignol à qui Louis d'Orléans (la victime de Jean-sans-Peur) accorda le droit de se qualifier *laboureur royal* et concéda l'usage d'un passage, jusqu'alors réservé aux « gens du Chastel » pour se rendre aux champs ; le tout moyennant une redevance de « 3 quarterons d'avoyne ». V. monographie de la rue de la Faisanderie.

(2) Trouvés en creusant une fosse dans la Maison Forestier (aujourd'hui Delvert). Ces objets ont été recueillis par MM. Devaux et Obry.

(3) Plusieurs ont été offertes au Musée par M. Hiraux-Molicard.

(4) Notamment dans celle appartenant, aujourd'hui, à M^{me} Veuve Lefèvre-Noiret et à ses Enfants.

(5) Plusieurs actes notariés nous ont appris, récemment, qu'au XVIII^e siècle il existait à l'angle du chemin de Compiègne et de Paris (aujourd'hui propriété Vignon) une hôtellerie à l'enseigne du *Grand-Turc* ; cette hôtellerie ne figure pas dans notre monographie des anciennes hôtelleries de Villers-Cotterêts, puisque nous ignorions son existence.

« part du Pavé de la Grande Route de Paris, à
« l'extrémité de la rue de Lagny, parcourt toute la
« plaine jusqu'à la Forêt, sur une longueur de
« 1560 mètres, et dans une direction régulière du midi
« au nord ; sa largeur actuelle est celle qu'il a toujours
« eu ; *il prend aussi le nom de chemin de Compiègne ;*
« il conduit aussi aux communes de Taillefontaine et
« de Retheuil ».

En terminant, il y a lieu d'ajouter que, dans la Séance du Conseil Municipal de Villers-Cotterêts, tenue le 11 Août 1909, et sur l'avis de la Commission, le nom de Compiègne fut maintenu à cette rue, comme étant une indication fort utile pour les nombreux étrangers (touristes, chauffeurs, cyclistes et autres) qui traversent, journellement, la ville de Villers-Cotterêts.